



062-216203182-20260302-DEL2-02032026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026



Délibération n° 2

Conseil Municipal Lundi du 2 mars 2026

Direction des Finances

Domaine de compétence :

7.1 – Décisions Budgétaires

Le Lundi Deux Mars deux mille vingt six à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
16/02/2026

Membres présents : 23

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 4

Nombre de votants : 29

Affiché le 06/03/2026

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoins,** Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur René BONVOISIN, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Adrien BACLET à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Christelle BEAURAIN à Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Coralie PREUVOST à Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Marine NEMPONT à Monsieur Franck TINDILLER.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Madame Justine GOSSELIN, Madame Laurence PLAISANT, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 29**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE

Objet : Budget Ville –Bilan des acquisitions et cessions foncières 2025

Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Budget ville : Bilan des acquisitions et cessions foncières 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2241-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°5 du 9 Avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Principal de la Ville.

Considérant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal,

Considérant que ce bilan doit être annexé au compte administratif ou compte financier unique de la commune,

Bilan des acquisitions et cessions
Année 2025

<u>ACQUISITIONS</u>							
Date Conseil Municipal	Vendeur	Adresse	Références cadastrales	Surface	Date de signature	Destination	Montant
16 Décembre 2024	SA d'HLM Flandre Opale Habitat	33 Rue Gustave Souquet	AK 328 et AK 330	709 m²	12 Mars 2025	Résidence autonomie du Clos Saint Victor	585 000.00€

<u>CESSIONS</u>							
Date Conseil Municipal	Acheteur	Adresse	Références cadastrales	Surface	Date de signature	Destination	Montant
30 Juin 2025	MP Leprêtre	55 Rue du Général Obert	AD 52	156 m²	16 Décembre 2025	Ancienne caserne des pompiers pour réhabilitation de logement	170 000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions 2025 de la Ville d'Etaples-sur-mer et d'annexer ce bilan au compte financier unique correspondant.

Vu pour être affiché le 06 Mars 2026 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

